

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 15 avril 2008
Salle du Conseil
20 heures

L'an deux mil huit et le quinze avril, le conseil municipal légalement convoqué le huit avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge BONTEMPS, Maire en exercice.

Etaient présents : MM. BONTEMPS, GROIZELEAU, Mme T'HOOFT, M. VOILEAU, Mme HAGUET-VOLCKAERT, M. BROUÉ, Mme MARIEL, MM. MIÉLOT, THÉAU, MORAND, JAMET, HUREZ, Mmes CASSÉ, DE SAINT PRIEST, DUCHENET, GARON, MM. BASILLE, MATHIEU, PREVELLE, Mme LEFEBVRE, M. COURAGEUX, Mme BROUSSE, M. PASSELANDE.

Absents excusés : M. MONTI (pouvoir à M. BONTEMPS), Mme NEMINTIUS (pouvoir à M. GROIZELEAU), Mme INARD (pouvoir à M. JAMET), M. FORGEOT (pouvoir à M. PREVELLE).

Mme. T'HOOFT est élue secrétaire de séance et procède à l'appel.

La séance est ouverte à 20 heures.

1 Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 21 mars 2008.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Approbation du compte-rendu de la séance du mercredi 26 mars 2008.

M. le Maire indique une rectification à la page 6. Par ailleurs, Mme MONTI ne fait pas partie de la commission Communication. Le compte-rendu est adopté à la majorité, les élus absents lors de la séance considérée s'étant abstenus.

3 Finalisation des commissions municipales.

Les Commissions suivantes sont constituées : Cf. tableau en annexe 1

Animation
Enfance & Jeunesse
CCAS
Affaires électorales
Sport & Vie associative
Sécurité
Environnement & Cadre de Vie
Urbanisme & Voirie
Commission des Impôts Directs.
Postes au sein des commissions de la CAE.

La composition des commissions municipales est approuvée à l'unanimité, à l'exception de celle des affaires sociales, pour laquelle M. PREVELLE s'abstient.

4 Comité National d'Action Sociale - Désignation d'un élu délégué.

Le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales est un organisme paritaire chargé par les collectivités adhérentes de fournir des prestations à caractère social, financier ou de loisirs aux agents.

Il est administré par deux collègues, l'un composé d'élus, le second de fonctionnaires territoriaux.

Il fonctionne sur un mode départemental, puis national.

En qualité de commune adhérente, SAINT SÉBASTIEN DE MORSENT est sollicitée pour désigner au sein de son conseil municipal, un représentant élu. M. le Maire propose la candidature de M. VOILEAU, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 Création du pôle mairie – Avenant n°2 à la convention de mandat signée avec Eure Aménagement Développement (EAD).

Le marché des travaux d'aménagement du pôle de services a fait l'objet d'avenants qui ont augmenté le coût de réalisation.

Ces avenants ont pour conséquence de modifier l'enveloppe financière en la portant à 2 461 952,00 €HT, soit 3 061 665,00 € TTC.

Cela implique une évaluation de la rémunération d'EAD à 306 166.50 €TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la rémunération réactualisée d'EAD.

6 SOGETREL RADIO – Demande d'installation d'un relais de téléphonie mobile pour le compte de BOUYGUES TELECOM sur le site de l'éco point.

La SOGETREL, société en charge de l'installation et de la maintenance de relais de téléphonie mobile a, pour le compte de BOUYGUES TELECOM, sollicité la commune pour renforcer la couverture du réseau de cet opérateur.

En 2007, cette société avait déjà sollicité la Commune pour la mise en place d'un même pylône en lisière du terrain de tir à l'arc. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 juin 2007, avait rejeté le projet.

Aujourd'hui, SOGETREL réitère sa demande pour une implantation et envisage de mettre en place un pylône de 49 mètres de hauteur, antennes incluses sur le site de l'éco point. L'installation comprendrait le pylône, un local technique, le tout ceint d'une clôture sur une surface de 150 m².

En contre partie de cette mise à disposition de terrain, il serait versé sur douze ans une somme de 30.000 € à raison de 2.500 € annuels.

Après en avoir délibéré à la majorité, suite à l'abstention de Mme BROUSSE, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'implantation de l'installation sur le site de l'éco point et autorise M. le Maire à signer la convention avec BOUYGUES TELECOM.

Présentation du Budget Primitif 2008 - Budget Principal – Caisse des Écoles.

M. GROIZELEAU présente le budget primitif 2008 pour la Caisse des Écoles et le budget principal. Il rappelle que la Commune n'a disposé que d'un mois pour préparer ce budget. Il eut été illogique que l'équipe sortante prépare et fasse voter un budget dont elle n'aurait peut-être pas assurée l'exécution.

La grande nouveauté réside dans la mise en place du SIVU LIBELLULE pour la petite enfance qui est de nature à redéfinir les finances communales.

Concernant la section d'investissement, M. PREVELLE fait remarquer que le coût des portiques était connu.

Pour les illuminations, Mme LEFEBVRE demande un effort pour certains quartiers, actuellement oubliés. Pour sa part, Mlle BROUSSE regrette le concours de maisons illuminées, contraire aux notions d'économie d'énergie.

M. le Maire rappelle que ce concours participe à l'animation de la Commune. En outre, il peut aussi être envisagé de couper l'éclairage public à minuit, mais il n'est pas certain que la population soit d'accord.

M. PREVELLE fait remarquer que le budget 2008 aurait pu être préparé pendant la campagne électorale. De son côté, M. le Maire rappelle qu'en 2001, le budget voté était celui de l'équipe sortante qui a voté contre.

Concernant la place de la mairie, M. COURAGEUX regrette son caractère minéral et le trop peu d'espaces verts ; M. le Maire rappelle que cette option était un vœu de l'architecte accepté par l'ensemble du jury. Par ailleurs, il souligne que les travaux ne sont pas terminés, il reste l'éclairage public et le mobilier urbain qui sont conditionnés par la réalisation du grenailage.

Caisse des Écoles

BUDGET PRIMITIF 2008				
	2005	2006	2007	2008
Charges à caractère général	2 959 €	2 424 €	263 €	1 000 €
Autres charges de gestion courante	4 663 €	6 224 €	7 758 €	8 600 €
Depenses imprévues				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 622 €	8 648 €	8 021 €	9 600 €
Dotations et participations	4 576 €	5 260 €	8 200 €	8 200 €
Produits exceptionnels	646 €	455 €	720 €	500 €
Resultat reporté	5 334 €	2 934 €	1 €	900 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 556 €	8 649 €	8 921 €	9 600 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 934 €	1 €	900 €	0 €

Budget communal

Section de fonctionnement.

BUDGET 2008						
	2005	2006	2007	2008	Ecart	
Charges à caractère général	547 928 €	594 278 €	651 673 €	612 650 €	-39 023 €	
Charges de personnel	1 079 915 €	1 189 002 €	1 318 840 €	1 248 000 €	-70 840 €	
Autres charges de gestion courante	424 376 €	393 914 €	372 696 €	475 922 €	103 226 €	
Charges financières	50 788 €	55 619 €	69 994 €	87 253 €	17 259 €	
Charges financières sur exercice antérieur		42 408 €				
Charges exceptionnelles	117 064 €	20 069 €	10 587 €	20 000 €	9 413 €	
Ventes de foncier		0 €	645 000 €	470 000 €	-175 000 €	
Depenses imprévues				33 489 €	33 489 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 220 071 €	2 295 290 €	3 068 790 €	2 947 314 €	-121 476 €	
Produits des services	148 970 €	156 439 €	146 249 €	144 300 €	-1 949 €	
Impôts et taxes	1 219 303 €	1 397 049 €	1 420 804 €	1 449 500 €	28 696 €	
Dotations et participations	787 159 €	813 767 €	847 995 €	836 700 €	-11 295 €	
Autres produits de gestion	38 569 €	35 189 €	31 616 €	62 300 €	30 684 €	
Atténuations de charges	12 345 €	37 068 €	110 026 €	80 000 €	-30 026 €	
Transfert de charges	6 058 €	0 €	0 €		0 €	
Produits financiers	607 €	445 €	62 €		-62 €	
Travaux en régie	15 811 €	25 422 €	39 263 €	35 000 €	-4 263 €	
Produits exceptionnels	191 238 €	19 363 €	11 974 €	20 000 €	8 026 €	
Ventes de foncier			645 275 €	470 000 €	-175 275 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 420 060 €	2 484 742 €	3 253 264 €	3 097 800 €	-155 464 €	
AUTOFINANCEMENT	199 989 €	189 452 €	184 474 €	150 486 €		
Dotations aux amortissements	72 992 €	85 354 €	100 261 €	110 486 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	126 997 €	104 098 €	84 213 €	40 000 €		

Budget Communal

Section d'investissement (cf. annexe 2).

8 Vote des taux communaux 2008.

IMPOTS LOCAUX 2008							
	2006	PRODUIT	2007	PRODUIT	2008	PRODUIT	
		TOTAL			TOTAL		
TH(part communale)		11,16%	452 315 €	11,16%	473 983 €	11,16%	483 674 €
BASE IMPOSABLE	4 053 000 €		4 247 158 €		4 334 000 €	2,04%	
TFB (part communale)	12,46%	13,80%	334 096 €	13,80%	358 078 €	13,80%	371 358 €
BASE IMPOSABLE	2 420 985 €		2 594 770 €		2 691 000 €	3,71%	
TFnB(part communale)	71,72%	80,66%	20 342 €	80,66%	20 458 €	80,66%	23 714 €
BASE IMPOSABLE	25 220 €		25 363 €		29 400 €	15,92%	
TAUX COMMUNES			806 753 €		852 519 €		878 746 €

La proposition de maintien des taux de fiscalité locale est adoptée à l'unanimité.

9 Vote des tarifs communaux 2008.

L'augmentation serait de 2 %, pour s'aligner sur l'augmentation du coût de fournitures de repas scolaires.

Ces nouveaux tarifs pourraient être les suivants :

Cantine scolaire

Catégorie	Tarif 2007	Tarif 2008
Quotient inférieur à 304.90 €	1.95 €	1.99 €
Quotient entre 304.91 & 609,00 €	2.66 €	2.70 €
Quotient supérieur à 609.00 €	3.14 €	3.20 €
Hors Commune	4.56 €	4.65 €

Vacation funéraire

Catégorie	Tarif 2007	Tarif 2008
Semaine	25,50 €	26 €
Week-end	51 €	52 €

Salle des Fêtes

(le chiffre de gauche correspond au tarif 2007 pour mémoire)

	Habitants Communes		Habitants hors commune	
	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end
Repas				
Sans vaisselle	166 €169 €	232 €237 €	330 €337 €	462 €471 €
Avec vaisselle	214 €218 €	330 €337 €	428 €437 €	660 €673 €
Cérémonies				
Spectacles	166 €169 €	249 €254 €	330 €337 €	495 €505 €
Expositions				
Conférences	99 €101 €		199 €203 €	
Vins d'honneur				
Bals sur invitation	214 €218 €	330 €337 €	428 €437 €	660 €673 €
Expositions ventes	280 €286 €	447 €456 €	553 €564 €	891 €909 €
Frais de casse				
Vaisselle, assiettes	Prix de remplacement		Prix de remplacement	
verres, coupes	à neuf		à neuf	
Mobilier	Idem		Idem	
Caution				
Matériel	165 €	165 €	325 €	325 €
Vaisselle	130 €	130 €	260 €	260 €

Vente de bois 29,60 €(29,00 €en 2007)

Délivrance des copies de documents administratifs, tarifs encadrés par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001 :

Photocopie A4 : 0.18 €/ Photocopie A3 : 0.36 €
 Disquette : 1.83 €/ CD Rom : 2.75 €

Cette proposition de tarifs est adoptée à l'unanimité.

Pour mémoire, les tarifs de location des salles d'association sont de 100 € pour la grande salle, 50 € pour la petite salle & 140 € pour les deux, pour le week-end ; en semaine, il est appliqué un demi-tarif.

10 Vote des subventions 2008.

Pour le fonctionnement courant des écoles et pour les participations communales aux activités scolaires 2008 - 2009, il est proposé d'allouer les sommes suivantes, par enfant, à savoir :

Fournitures scolaires	44 €
Voyages scolaires	10 €
Projets pédagogiques	9 €
Classes de découverte	127 €

Pour les photocopies, il est proposé d'allouer 60.000 copies par groupe scolaire.

Pour les animations sportives ou culturelles, la dotation communale serait de 1010 € pour la Primaire Leforestier et 765 € pour la Primaire Marie Laurencin.

Enfin, une somme de 153 € par groupe scolaire irait au renouvellement de livres des bibliothèques internes.

Autres subventions :

SUBVENTION MUNICIPALE					
	2005	2006	2007	2008	TAUX
ASSOCIATIONS				SIVU	
SENTIER	70 000 €	71 295 €	73 100 €	74 600 €	2,05%
ANCIENS	2 965 €	3 020 €	3 100 €	3 165 €	2,10%
FETES	3 460 €	3 525 €	3 615 €	3 700 €	2,35%
PAROISSE	825 €	840 €	861 €	880 €	2,21%
SPORTS	27 000 €	27 500 €	28 200 €	29 000 €	2,84%
BENEVOLES	0 €	550 €	564 €	575 €	1,95%
AUTRES					
mutuelle nationale territoriale	152 €	152 €	152 €	152 €	0,00%
prévention routière	200 €	200 €	200 €	200 €	0,00%
chasseurs	118 €	118 €	118 €	120 €	1,69%
secours populaire	1 000 €	0 €	0 €	0 €	
S/TOTAL	105 720 €	107 200 €	109 910 €	112 392 €	2,26%
COMMUNE					
Conseil municipal jeune				1 000 €	
Ecoles	4 775 €	5 260 €	8 200 €	8 200 €	0,00%
CCAS	6 000 €	6 600 €	9 000 €	9 000 €	0,00%
CDL et LJ	81 500 €	49 750 €	21 750 €	120 000 €	
S/TOTAL	92 275 €	61 610 €	38 950 €	137 200 €	252,25%
TOTAL	197 995 €	168 810 €	148 860 €	249 592 €	67,67%

Les propositions de subventions 2008 sont adoptées à la majorité, MM TREVELLE, FORGEOT, COURAGEUX, PASSELANDE, Mme LEFEBVRE & Mlle BROUSSE se sont abstenus.

11 Vote du Budget Primitif 2008 - Budget Principal – Caisse des Écoles.

Le budget de la Caisse des Écoles 2008 est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif communal 2008 est approuvé à la majorité, MM TREVELLE, FORGEOT, COURAGEUX, PASSELANDE, Mme LEFEBVRE & Mlle BROUSSE se sont abstenus.

12 Maintien et diminution de la ligne de trésorerie votée en 2007.

Par délibération du 11 avril 2007, le Conseil Municipal avait prorogé la ligne de trésorerie ouverte en 2006. Il est proposé de la reconduire sur l'exercice 2007 pour un montant de 400.000 € (800.000 € en 2007).

Pour mémoire les conditions de la Caisse d'Épargne sont un T4M + une marge de 0.05 %. Les frais s'élèvent à 150 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13 Location de salles municipales pour les réunions à caractère politique – Tarification.

La Commune est de plus en plus sollicitée pour mettre à disposition des salles communales pour des réunions à caractère politique.

Si en périodes électorales, la gratuité s'impose ; il convient de s'interroger sur la conduite à tenir en dehors du calendrier électoral, à savoir la gratuité ou le paiement d'une location en fonction des tarifs en vigueur.

M. PREVELLE remarque que la moindre réunion de la partie adverse devient ambiguë. Monnayer les salles est anti démocratique.

M. le Maire rappelle que cette mesure s'applique uniquement aux demandes extérieures à la commune, en dehors des périodes électorales ; quant aux réunions de la minorité municipale, une salle lui est exclusivement réservée dans les locaux municipaux.

M. PREVELLE est invité à venir prendre possession de celle-ci.

La proposition est adoptée à la majorité, Mlle BROUSSE et M. PREVELLE s'étant déclarés contre.

14 Informations

- Mlle BROUSSE demande s'il est possible d'avoir un troisième élu au sein du SIVU.

M. le Maire a déjà contacté ses collègues de CAUGÉ et PARVILLE à ce sujet.

- M. PREVELLE demande que l'attribution des terrains de la rue Lucie Aubrac se fasse dans la transparence. M. le Maire rappelle que le Service des Domaines sera consulté à nouveau, mais la Commune ne peut rejeter les réservataires.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de l'Inspecteur d'académie de fermer une classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Geneviève T'HOOFT

Serge BONTEMPS